

PROGRAMME DE FORMATION

Arrimage d'engins en Sécurité



Objectifs : Optimiser ses connaissances sur la réglementation concernant le transport et le poids des véhicules, les règles de chargement et de calage, l'importance de l'arrimage, les techniques d'arrimage et l'utilisation du matériel adéquat.

Public visé : Toute personne expérimentée dans la conduite des engins, chargée du transport et de l'arrimage.
Technicien/location/transport.

Prérequis :

- EPI : chaussures de sécurité, Gillet, Gants, Casque.
Compréhension de la langue française.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : de 1 à 8.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site
internet www.prpsafety.fr

1/2

Obligation de l'employeur de former le chauffeur à la mise en œuvre d'un arrimage en sécurité. Art L.4141-2 Code du travail.

Les opérations de chargement ou de déchargement font l'objet d'un document écrit, dit « protocole de sécurité » Art R.4515-4 Code du travail.

CONTENU : Accueil :

LES CONNAISSANCES

3h30

- Aspect réglementaire
Textes relatifs à l'arrimage des charges : R306, ED 759, ED6068 INRS.
Sensibilisation aux accidents du travail et à leur coût.
Sensibilisation aux dangers liés à de mauvais arrimages
Rappels des lois de la physique

- Sécurité et responsabilités
- Instances et organismes de prévention
- Consignées générales de sécurité
- Lecture de notice d'instruction et d'utilisation
- Règles de positionnement et de répartition du chargement
- Plan d'arrimage

- Dangers d'un mauvais arrimage
- Différentes configurations d'arrimage
- Matériel et les accessoires d'arrimage :
- Chaîne, crochets, tendeurs
- Cales, sangles...

Caractéristiques du véhicule de transport en fonction de la charge à transporter:

- Remorques
- Porte engin / Règles de répartition d'un chargement

Les différents arrimages :

- De force
- Diagonale
- De sécurité

Suivi et entretien des points d'arrimage

Présentation de Logiciel : destiné aux transporteurs et aux expéditeurs, permet d'effectuer des calculs d'arrimage en fonction des caractéristiques des charges transportées.



PROGRAMME DE FORMATION

Arrimage d'engins en Sécurité



Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour a formation théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports : ED6068 INRS, audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés, du BTP et/ou industrie.

Matériel et équipements :

Zone d'évolution avec engins, charges, remorque, porte-engin et accessoires d'arrimage conformes.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation : INTRA Uniquement

Accessibilité aux personnes handicapées :

Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.

contact@prpsafety.fr

VALIDATION : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.

Actualisation : Recyclage : tous les 5 ans.

2/2

Travaux pratiques :

3h30

- Mise en situation de travail (exercices et simulations)

- Points d'arrimage des engins de TP : Points d'ancrage pour le levage et l'arrimage

(Exigence de performance ISO/FDIS 15818)

- Consultation des documents : notice, vgp, plaque de charge, abaque...

Entraînement à la réalisation d'arrimages sur le matériel de l'entreprise.

QCM

Temps d'échange avec formateur/stagiaires et clôture de la formation.

Remise de questionnaires de satisfaction.

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 96%

